



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le 27 décembre 2022 à 10h35 à laquelle étaient présents et formant quorum :

Étaient présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Était absent :

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1

Assiste également à la séance: monsieur Réjean Marsolais, greffier et adjoint à la direction générale qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Également présente : madame Marylène Fortin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

**TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS DÉCLARENT AVOIR REÇU
L'AVIS SPÉCIAL DE CONVOCATION**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 DÉCEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Embauche de monsieur Jean-François Roch
3. Période de questions
4. Clôture et levée de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Robert Pufahl, constate le quorum à 10 h 35, déclare la séance ouverte.

2022-02-247

Embauche d'un responsable des travaux publics

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de responsable des travaux publics;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Burelle

Maire


Et il est résolu :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier embauche et nomme au poste de Responsable des travaux publics, monsieur Jean-François Roch.

Que l'entrée en poste de monsieur Roch s'effectuera le 9 janvier 2023.

Que monsieur le maire Robert Pufahl, est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Période de questions

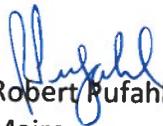
Aucune question n'a été présentée.

2022.11.248 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Et résolu :

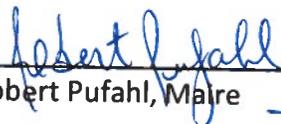
De lever cette séance à 10 h 55.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Réjean Marsolais
Greffier et adjoint à la direction générale

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »


Robert Pufahl, Maire



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Extrait du procès-verbal de la séance d'adoption des prévisions budgétaires 2023 tenue à la salle du conseil, le 27 décembre 2022 à 10 h à laquelle étaient présents et formant quorum :

Étaient présents :

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Était absent :

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1

Assiste également à la séance: monsieur Réjean Marsolais, greffier et adjoint à la direction générale qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Également présente : madame Marylène Fortin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

SÉANCE D'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DU 27 DÉCEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2023
- 3- Période de questions
- 4- Clôture et levée de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Robert Pufahl, constate le quorum à 10 h, déclare la séance ouverte.

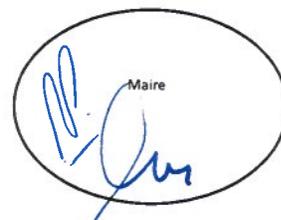
2022.12.245 Lecture et adoption du budget pour l'exercice financier 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller René Darveau
Appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que le budget pour l'exercice financier 2023 soit adopté tel que présenté.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Maire



**BUDGET
SOMMAIRE
2023**

Revenus

Taxes	2 710 326 \$
Paiement tenant lieu de taxes	75 676 \$
Autres revenu de sources locales	179 763 \$
Transferts	144 020 \$
Appropriation de surplus	757 523 \$
	3 867 308 \$

Dépenses

Administration générale	766 727 \$
Sécurité publique	562 821 \$
Transport	1 000 543 \$
Hygiène du milieu	853 391 \$
Santé et Bien-être	6 921 \$
Aménagement, urbanisme et développement	75 200 \$
Loisirs et culture	368 288 \$
Autres frais	49 682 \$
Remboursement de la dette	92 600 \$
Investissements	91 135 \$
	3 867 308 \$

Période de questions

Aucune question.

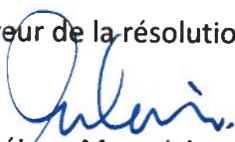
2022.12.246 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

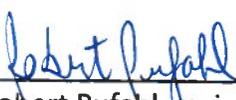
De lever cette séance à 10 h 22.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Réjean Marsolais
Greffier et adjoint à la direction générale

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »


Robert Pufahl, maire